

A l'attention des habitants de la Frette-sur-Seine

**Objet :** Changement de fréquence de collecte

Madame, Monsieur,

Pour contenir la hausse des coûts de collecte et des taxes imposées par l'Etat, la fréquence de collecte des déchets ménagers évolue ! **A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, les déchets ménagers résiduels des habitants (bac gris) seront collectés une seule fois par semaine au lieu de deux.**

Cependant, la fréquence de collecte ne changera pas pour les habitats collectifs et les commerçants. Découvrez si votre adresse est concernée sur le site internet du syndicat Azur (voir QR code).

Des dispositifs ont été mis en place ces dernières années dont l'extension des consignes de tri qui permet de déposer dans le bacs jaune l'ensemble des emballages et des papiers. La promotion du compostage à domicile qui permet de réduire de 30% en moyenne le volume de déchets ménagers résiduels comme les épluchures ou encore des fruits et légumes abîmés... Le syndicat Azur subventionne à plus de 80% le matériel de compostage pour accompagner les habitants dans leur démarche.

Ces évolutions permettent de réduire le volume des déchets ménagers résiduels produits par les habitants et ainsi de réduire la fréquence de collecte.

Il n'y a pas de changement pour les autres flux de déchets (emballages et papiers, végétaux, encombrants).

Dans l'éventualité où le bac des déchets ménagers et/ou le bac des emballages et papiers seraient trop petits, les habitants peuvent faire une demande auprès du syndicat Azur via le site internet [www.syndicat-azur.fr](http://www.syndicat-azur.fr) pour obtenir un bac plus grand.

Vous trouverez dans ce pli le nouveau calendrier de collecte valable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026. Retrouvez également votre jour de collecte sur le site internet du syndicat Azur.



Je vous remercie de votre compréhension.

Le président  
Gilbert AH-YU

